



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 128410

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la limite d'âge dans l'éducation nationale. Cette limite est aujourd'hui fixée à 65 ans et il souhaite savoir si, suite à la réforme des retraites, cette limite va évoluer.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128410

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)